

Dossier suivi par : Isabelle LE DORTZ
Service Santé et Protection Animales
Sous produits animaux
Réf. : 24-01054
Tél. : 02 97 63 29 45
Direct : 02 56 63 70 81
Mèl. : isabelle.le-dortz@morbihan.gouv.fr

**Monsieur ROUSSEAU
BIOSOURCING
PARK AVENUE
rue Léon Griffon
56890 ST AVE**

VANNES, le 12 juin 2024

NOTIFICATION DE DECISION ADMINISTRATIVE

Réf. réglementaires :

- Règlement (CE) n°1069/2009 du 21/10/09 établissant des règles sanitaires applicables aux sous produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002
- Règlement (UE) n° 142/2011 du 25/02/11 portant application du règlement (CE) n° 1069/2009 du parlement européen et du conseil établissant des règles sanitaires aux sous produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine
- Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment article L.226-I-II
- Arrêté du 8 décembre 2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n°1069/2009 et du règlement (UE) n°142/2011

Monsieur,

Suite à votre demande en date du 12/06/2024, concernant votre établissement SAS BIOSOURCING, et conformément à la réglementation ci-dessus référencée, j'ai l'honneur d'attribuer à votre établissement ce numéro officiel :

881 628 622 0022

pour l'activité de « **Négoce de sous-produits animaux des catégories 1, 2 et 3** ».

Ce numéro doit être apposé sur le document d'accompagnement commercial (DAC), qui accompagne les sous produits animaux jusqu'à leur destination finale. Vous devrez conserver deux ans les documents d'accompagnement commerciaux, en cas de contrôle.

Par ailleurs, je vous informe que le responsable d'un établissement enregistré est tenu d'informer le Directeur Départemental de la Protection des Populations de toute modification d'activité ou de toute autre modification relative au transport.

Enfin, toute nouvelle activité relevant du Règlement (CE) n°1069/2009 susvisé est soumise à une nouvelle procédure d'enregistrement. Cet enregistrement est rendu public par le ministère chargé de l'Agriculture, <http://agriculture.gouv.fr/les-sous-produits-animaux-et-les-produits-qui-en-sont-derives>.

A tout moment, en cas de constat de manquement(s) aux dispositions sanitaires des législations communautaires ou nationales, ou des réglementations prises pour leur application, le présent enregistrement peut être, après mise en demeure, suspendu, voire retiré, par les services de l'Etat compétents en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
P/la Cheffe de Service Santé et Protection Animales


P. JANVRIN

*(Protéines Animales Transformées)

ANNEXE I

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire**

PREFET DU MORBIHAN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

**Demande d'enregistrement / ~~d'agrément~~ / d'autorisation ⁽¹⁾
au titre de l'arrêté du 08/12/2011 et du Règlement (CE) N°1069/2009**
A renvoyer à l'adresse suivante : DDCSPP Morbihan

- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1) Exploitant de l'établissement

Nom : ROUSSEAU Téléphone : 06 30 16 11 60
Prénom : Luc Télécopie :
Fonction dans l'établissement : Président Adresse électronique : luc-rousseau@bsourcing.fr

2) Coordonnées de l'établissement

NOM (Raison Sociale) : ...BIOSOURCING
ENSEIGNE (Nom commercial) :
Statut juridique : SAS
Téléphone : 06 30 16 11 60

Télécopie :
Date d'ouverture de l'établissement : 17/02/2020
Code APE/NAF : 4662Z
SIRET : 881 628 622 00022
SIREN : 881 628 622

Adresse de l'établissement :

PARK AVENUE - Rue Léon GRIFFON

Code postal : 56890 Commune : SAINT AVE

Date d'entrée en activité : 17/02/2020
Adresse de courrier (si différente de l'adresse de l'établissement) :
Code postal : Commune :

Adresse du siège social (si différente de l'adresse de l'établissement) :
Code postal : Commune :

Je soussigné(e)..... Luc ROUSSEAU exploitant de l'établissement ci-dessus sollicite : (cocher la case correspondant à la demande)

- un enregistrement au titre de l'article 23 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande l'annexe I. 2 du présent document complété si l'activité de mon établissement relève de l'article 3 de l'arrêté du 08/12/2011 et / ou l'annexe I. 3, si l'activité de mon établissement relève de l'article 5 de l'arrêté du 08/12/2011.
- un agrément au titre de l'article 24⁽²⁾ point 1), alinéa du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande les pièces du dossier définies à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011.
Je m'engage à mettre en place un plan de maîtrise sanitaire, tel que défini à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011.
- une autorisation à titre dérogatoire au titre de l'article⁽¹⁾ 17 ou 18 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande les pièces du dossier définies à l'annexe III de l'arrêté du 08/12/2011.

SIGNATURE DU DECLARANT

Le 12/06/2024
Nom - Prénom du signataire : SAS BIOSOURCING ROUSSEAU Luc
Park Avenue, rue Léon Griffon
56890 SAINT-AVE
Siret : 881 628 622 00022
Signature

RECEPISSE DE DECLARATION

(cadre réservé à l'administration)
Déclaration reçue le 12/06/2024
Numéro d'identification unique : 88162862200022
Signature Cachet du service

Ce récépissé n'a pas valeur d'attribution d'agrément ou d'autorisation



LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL
Dr Pascale JANVRIN

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

⁽²⁾ Préciser l'alinéa visé du point 1) de l'article 24

2 – Notification de demande d'enregistrement relevant de l'article 3 de l'arrêté du 08/12/2011 :

1) Activité(s)⁽¹⁾ relevant de l'article 23 du Règlement (CE) N°1069/2009 :

- oléochimie
- dispositifs médicaux à base de sang ou de produits sanguins
- utilisation comme produits techniques de sang ou de produits sanguins d'Equidés
- entreposage / utilisation sur place d'engrais ou d'amendement organiques à base de sous produits animaux ou de produits dérivés
- production de peaux et cuirs, tannage
- taxidermie, préparation de trophées de chasse, ...
- travail de la laine, des poils, des soies de porcs, de la plume, du duvet, ...
- travail de sous-produits de l'apiculture
- travail des os et produits d'os, de corne, de produits cornés, de sabots, de produits de sabots, ...
- travail du lait, de produits laitiers, de produits dérivés du lait, colostrums et produits à base de colostrum ...
- centre de collecte de sous-produits animaux
- fabrication ou mise sur le marché de produits cosmétiques
- fabrication ou mise sur le marché de dispositifs médicaux
- fabrication ou mise sur le marché des produits médicaux
- fabrication ou mise sur le marché des « produits intermédiaires » suivant la définition en annexe I du règlement (UE N°142/2011
- transport de sous produits animaux ou de produits dérivés
- distribution de sous produits animaux ou de produits dérivés
- négociant de sous produits animaux ou de produits dérivés
- courtier de sous produits animaux ou de produits dérivés
- autre (à préciser) :

2) Opérations réalisées⁽¹⁾ à partir de sous-produits animaux ou de produits dérivés comme matériels de départ :

- production,
- transport,
- manipulation,
- transformation,
- entreposage,
- mise sur le marché (dont négoce et courtage)
- distribution,
- utilisation,
- élimination

3) Sous-produits animaux* / produits dérivés* faisant l'objet de(s) l'opération(s) mentionnée(s) au point 2) :

Sous-produits de catégorie 3 vrac ou conditionnés (denrées alimentaires, sang, lait, gras, abats, ovoproduit, graisse/PAT/crêton pour le petfood, ...)

Sous-produits de catégorie 2 vrac ou conditionnés (matière stercoraire, lait + antibiotique ou substance chimique, denrées alimentaires avec risques bactériologiques, graisse C2 pour le biocarburant /farine C2 pour amendement organique ...)

Sous-produits de catégorie 1 vrac ou conditionnés (lait + dioxine, graisse C1 pour le biocarburant/farine C1 pour la destruction en incinération, ...)

4) Catégorie*(s) de sous-produits animaux* / produits dérivés mentionnés au point 3) :

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3

* selon les définitions de l'annexe I du Règlement (CE) N°1069/2009

(1) Cocher la(les) case(s) correspondante(s)

(1)



[Signature]
L.R.